



## DÉLIBÉRATION n° 2023-06-14-08

Nos réf. : SR/HT/DB/MCR

### REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> <b>08/06/2023</b>	L'an deux mil vingt-trois le quatorze juin à dix-neuf heures,
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b> <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 18</i> <i>Votants : 26</i> <i>Ayant donné procuration : 8</i> <i>Absent excusé : 0</i> <i>Absente : 1</i> <i>Exclu : 0</i>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de <b>Madame Sophie RADREAU, Maire</b>  <i>Présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, CONTET Jean-Pierre, GATSCHINE Jean, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, URAS Michaël, ROY Brigitte, ISSLER Agnès, MANIAS Marcel, MORENO Christine, DURY Bernard, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie.
<b>OBJET :</b>  <i>Avis sur la demande d'autorisation environnementale au titre de la « loi sur l'eau » relative aux opérations de dragage du canal du Rhône au Rhin</i>	<i>Étaient représentés :</i> LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, VEDRINE Sandrine, POIVEY Jean-Pierre, LABOUREY Cloé, REBOUH Mehdi, WETZEL Brigitte, TRAVERSIER Agnès  <i>Excusés :</i> LORDIER Patrick a donné procuration à HERGAS Jasmine EMONIN Ghislaine a donné procuration à ROY Brigitte VEDRINE Sandrine a donné procuration à RADREAU Sophie POIVEY Jean-Pierre a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre LABOUREY Cloé a donné procuration à BUSSON Christine REBOUH Mehdi a donné procuration à GATSCHINE Jean WETZEL Brigitte a donné procuration à MARTINO Jean-Luc TRAVERSIER Agnès a donné procuration à BEDEZ Christian
<b>RÉSULTAT DU VOTE :</b>  - <i>Pour : 26</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i>	<i>Absente :</i> ATAR Nathalie  Claudine FRANÇOIS est nommée secrétaire de séance.

Madame la Maire explique que l'enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale au titre de la « loi sur l'eau » présentée par Voies Navigables de France (VNF) pour le plan de Gestion pluriannuel des opérations de dragage (PGPOD) du canal du Rhône au Rhin entre Saint-Symphorien sur Saône (21) et Allenjoie (25), se déroule du 12 juin 2023 à partir 9h00 au 13 juillet 2023 jusqu'à 17h sur le territoire des 88 communes concernées.

Les objectifs du PGPOD s'accordent avec les différentes orientations de la charte du développement durable et notamment au travers des orientations suivantes : « Exploiter et intégrer la voie d'eau dans le cadre d'une gestion optimisée de la ressource en eau et respectueuse de l'environnement et de la société », « Favoriser l'accessibilité et le développement des territoires et organiser harmonieusement les différents usages de la voie d'eau ».

Les opérations de dragage visées dans le PGPOD se révèlent alors nécessaires afin d'enlever les sédiments accumulés dans la voie d'eau qui empêchent la navigation. Elles sont donc indispensables pour le fonctionnement et le développement du canal du Rhône au Rhin.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis dès l'ouverture de l'enquête, sur cette demande d'autorisation environnementale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 Abstention** :

Émet un avis favorable à cette demande d'autorisation environnementale.

Fait et délibéré à Bavans, le 14 juin 2023

La Maire,  
Sophie RADREAU



Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le

ID : 025-212500482-20230614-DELIB2023061408-DE



Délibération certifiée exécutoire

Publiée sur papier le : 19 juin 2023

Publiée sur site internet le : 19 juin 2023

Pour extrait conforme

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.*